



## En Bretagne, des fragilités sociales très présentes dans les quartiers de la politique de la ville et plus diffuses dans leur environnement urbain

La Bretagne compte désormais 32 quartiers de la politique de la ville (QPV), regroupant près de 90 000 habitants. Comme dans les autres régions, la population de ces quartiers présente des spécificités : plus touchée par la pauvreté, elle est également plus jeune et compte davantage de familles nombreuses ou monoparentales et d'étrangers. Son insertion sur le marché du travail est également plus difficile en raison notamment de niveaux de qualification plus faibles. Toutefois, la Bretagne se singularise des autres régions de France métropolitaine par une moindre concentration des situations de pauvreté. Au sein de leur unité urbaine englobante, ces quartiers n'abritent que 8 % de la population et seulement 27 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Serge Le Guen, Insee

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, une nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville est entrée en vigueur. Ces quartiers se substituent aux Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Cette réforme a pour objectif de recentrer les efforts sur un nombre plus restreint de quartiers rencontrant les difficultés les plus importantes. En France métropolitaine, les moyens publics se concentrent dorénavant sur 1 296 quartiers jugés les plus précaires.

### Les quartiers de la politique de la ville en Bretagne : seulement 8 % de la population des unités urbaines englobantes

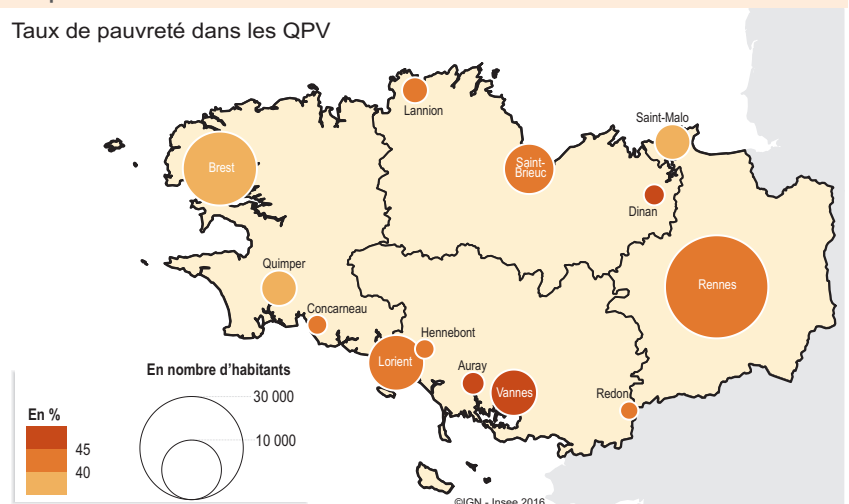
La Bretagne compte 32 quartiers de la politique de la ville (QPV) répartis au sein de 13 communes, regroupant près de 90 000 habitants. Les quatre départements bretons sont concernés. Le Finistère et le Morbihan comptent chacun 9 QPV (dont 7 à Brest, 4 à Lorient et 2 à

Vannes). Les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine en recensent chacun 7 (dont 3 à Saint-Brieuc et 5 à Rennes) (figure 1).

En Bretagne, les personnes vivant dans un quartier de la politique de la ville représentent 8 % de la population des unités urbaines englobantes (définitions), ce qui est proportionnellement

### 1 Une pauvreté dans les quartiers de la politique de la ville qui varie selon les unités urbaines bretonnes

Taux de pauvreté dans les QPV



## 2 La pauvreté est très présente dans les quartiers de la politique de la ville

Taux de pauvreté et niveau de vie des quartiers de la politique de la ville (QPV) dans les unités urbaines (UU) englobantes

Unité urbaine	nombre de QPV de l'UU	population des QPV / population de l'UU englobante (en %)	Taux de pauvreté (en %)		Niveau de vie médian (en €)	
			dans les QPV	dans l'UU englobante	dans les QPV	dans l'UU englobante
Dinan	1	5	46	12	12 256	19 983
Lannion	2	4	41	10	12 846	21 023
Saint-Brieuc	4	8	44	12	12 582	19 630
Concarneau	1	4	45	10	12 297	20 106
Quimper	1	5	38	11	13 346	19 966
Brest	7	8	39	12	13 129	19 750
Saint-Malo	1	8	38	13	13 051	19 583
Rennes	5	11	42	13	12 940	21 209
Redon	1	5	42	13	12 640	18 804
Hennebont	1	7	41	11	13 233	19 014
Auray	1	6	47	11	12 113	19 671
Vannes	2	8	49	13	11 963	20 610
Lorient	5	8	43	13	12 658	19 385
<b>Ensemble</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>42</b>	<b>12</b>	<b>12 816</b>	<b>20 157</b>

Champ : unités urbaines englobant les quartiers de la politique de la ville en Bretagne

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal 2012 - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA

moins qu'en moyenne nationale (13 %). Avec la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, la Bretagne a ainsi le taux le plus bas des régions métropolitaines. Parmi les différentes unités urbaines de la région, cette proportion varie de 4 % à Lannion et Concarneau à 11 % dans l'unité urbaine de Rennes.

Comme dans la plupart des autres régions de province, les quartiers sont de petite taille puisque plus de la moitié comptent moins de 2 000 habitants. Un seul quartier dépasse les 10 000 habitants : le Blosne à Rennes.

### Une pauvreté plus présente dans ces quartiers mais pas uniquement concentrée en leur sein

La définition de ces nouveaux quartiers s'est principalement effectuée sur le critère de la pauvreté monétaire (figure 2). Le niveau de vie médian (définitions) des habitants des QPV de la région est de 12 810 € par an par unité de consommation (UC), très proche de celui de l'ensemble des QPV de la France métropolitaine (12 870 €). Ce revenu médian place la Bretagne au 6<sup>e</sup> rang des 13 régions françaises, à égalité avec les Pays de la Loire.

Le niveau de vie annuel médian des habitants des QPV bretons est inférieur d'un tiers à celui de l'ensemble des habitants des unités urbaines correspondantes. Toutefois, la situation diffère d'une unité urbaine à l'autre : les revenus annuels médians sont les plus faibles dans les QPV de Vannes (12 000 € ou moins par UC) alors qu'ils dépassent 13 000 € dans ceux de Quimper, Brest, Hennebont et Saint-Malo (figure 3). À Vannes, le contraste entre les QPV et l'ensemble de l'unité urbaine est très prononcé. Le revenu médian dans les quartiers de la politique de la ville ne représente ainsi qu'un peu plus de la moitié (57 %) de celui de l'unité urbaine. À Brest et Rennes, il existe par ailleurs de fortes disparités de revenus médians entre les différents

quartiers politique de la ville.

Les quartiers de la politique de la ville ont, par construction, un taux de pauvreté élevé (définitions). En Bretagne, il s'établit en moyenne à 42 % (identique au niveau national) alors qu'il n'est que de 12 % dans les unités urbaines englobantes. Dans chacune d'entre elles, les taux de pauvreté des QPV se révèlent assez proches de la moyenne, variant de 38 % à Quimper et Saint-Malo et 39 % à Brest, jusqu'à 49 % à Vannes. Au sein d'une même unité urbaine, les QPV peuvent présenter de fortes disparités en termes de taux de pauvreté.

Au niveau national, les taux de pauvreté des QPV s'échelonnent de 22 % à plus de 80 %. À l'intérieur même des QPV, les situations ne sont pas toujours homogènes, l'éventail de revenus pouvant se révéler plus ou moins large.

Si ces quartiers concentrent des fragilités sociales, ils ne constituent pas les seuls territoires exposés aux situations de pauvreté. Ainsi, en Bretagne, dans les unités urbaines comptant au moins un quartier de la politique de la ville, ces derniers n'abritent que 27 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté contre 33 % au niveau national. Ce taux est le plus bas des régions métropolitaines, Corse exceptée. Il témoigne d'une plus grande mixité sociale dans les unités urbaines bretonnes, avec une moindre concentration des situations de pauvreté au sein des agglomérations.

### Plus de jeunes et de familles monoparentales

Au-delà de la pauvreté monétaire, la population des QPV présente d'autres spécificités par rapport à celle des unités urbaines englobantes. Elle est en effet plus jeune que la moyenne. En Bretagne, 22 % des résidents des QPV ont moins de 15 ans, contre 16 % dans les unités urbaines englobantes. Dans les QPV des unités urbaines englobantes de Concarneau, Saint-Malo, Hennebont et Auray, la part des moins de 15 ans est supérieure à 25 % (figure 4). Cette part atteint même 28 % pour ceux de Vannes (30 % à Kercado). A contrario, elle n'est que de 18 % à Lannion.

Les familles nombreuses de 5 personnes ou plus parmi les ménages vivant dans les QPV bretons sont également un peu plus présentes (8 % contre 6 % pour l'ensemble des unités urbaines englobantes). Cette proportion masque toutefois de très fortes disparités : seulement 3 % de familles nombreuses dans les quartiers de Kérandon à Concarneau, Quéliwerzan-Pontaniou et Kerangoff-Loti à Brest contre 13 % dans ceux du Blosne à Rennes, de Lambézellec à Brest et Bois du Château à Lorient.

Les familles monoparentales sont surreprésentées dans tous les QPV bretons : près d'un ménage sur cinq est une famille monoparentale dans les QPV contre un sur dix dans l'ensemble des unités urbaines

### La réforme de la politique de la ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a introduit une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Celle-ci a pour objectif de recentrer l'action publique sur les quartiers les plus en difficulté. Les quartiers de la politique de la ville (QPV) ont été définis au sein des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus sur la base de deux critères. Un QPV doit avoir un nombre minimal d'habitants, et un revenu médian très inférieur à celui de son unité urbaine d'appartenance. Le revenu fiscal a été retenu comme critère synthétique de fragilité suite à la concertation nationale « Quartiers, engageons le changement » conduite en 2012. Les travaux de définition ont été menés par le Commissariat général à l'Égalité des Territoires (CGET) à partir de données carroyées de l'Insee issues des revenus fiscaux localisés de 2011.

Les QPV remplacent les zonages formés par les zones urbaines sensibles (ZUS) et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). 1 296 QPV sont situés en France métropolitaine, 140 dans les départements d'outre-mer et environ 80 en Polynésie française et à Saint-Martin.

### 3 Des précarités multiples dans les quartiers politique de la ville

englobantes. Cette situation peut constituer un frein à l'emploi, notamment pour les femmes, qui représentent 89 % des parents dans cette situation. Les familles monoparentales représentent même plus d'un ménage sur quatre dans les quartiers Gumenen Goaner-Parco Pointer à Auray, Ar Santé-Les Fontaines à Lannion, Kerandon à Concarneau, Les 3 K : Kennedy-Kergohic-Kerihouais à Hennebont, Iroise à Ploufragan et La Fontaine Des Eaux à Dinan. À l'inverse, ces familles sont moins présentes (15 %) dans le quartier Point du jour à Saint-Brieuc.

Vivre seul est aussi une caractéristique plus fréquente dans les QPV (49 % de ménages d'une personne) que dans l'ensemble des unités urbaines englobantes (44 %). Un quartier se distingue particulièrement : Polygone-Frébault à Lorient avec 73 % de ménages d'une seule personne.

Enfin, alors que seuls 3 % des résidents des unités urbaines englobantes sont étrangers (plus faible taux des régions de métropole), cette proportion est de 12 % pour les QPV. Ce taux dépasse 16 % dans les QPV des unités urbaines de Rennes, Auray et Vannes. Inversement, ceux de Dinan, Lannion, Concarneau et Saint-Malo accueillent moins de 5 % d'habitants étrangers.

#### Une situation difficile vis-à-vis de l'emploi

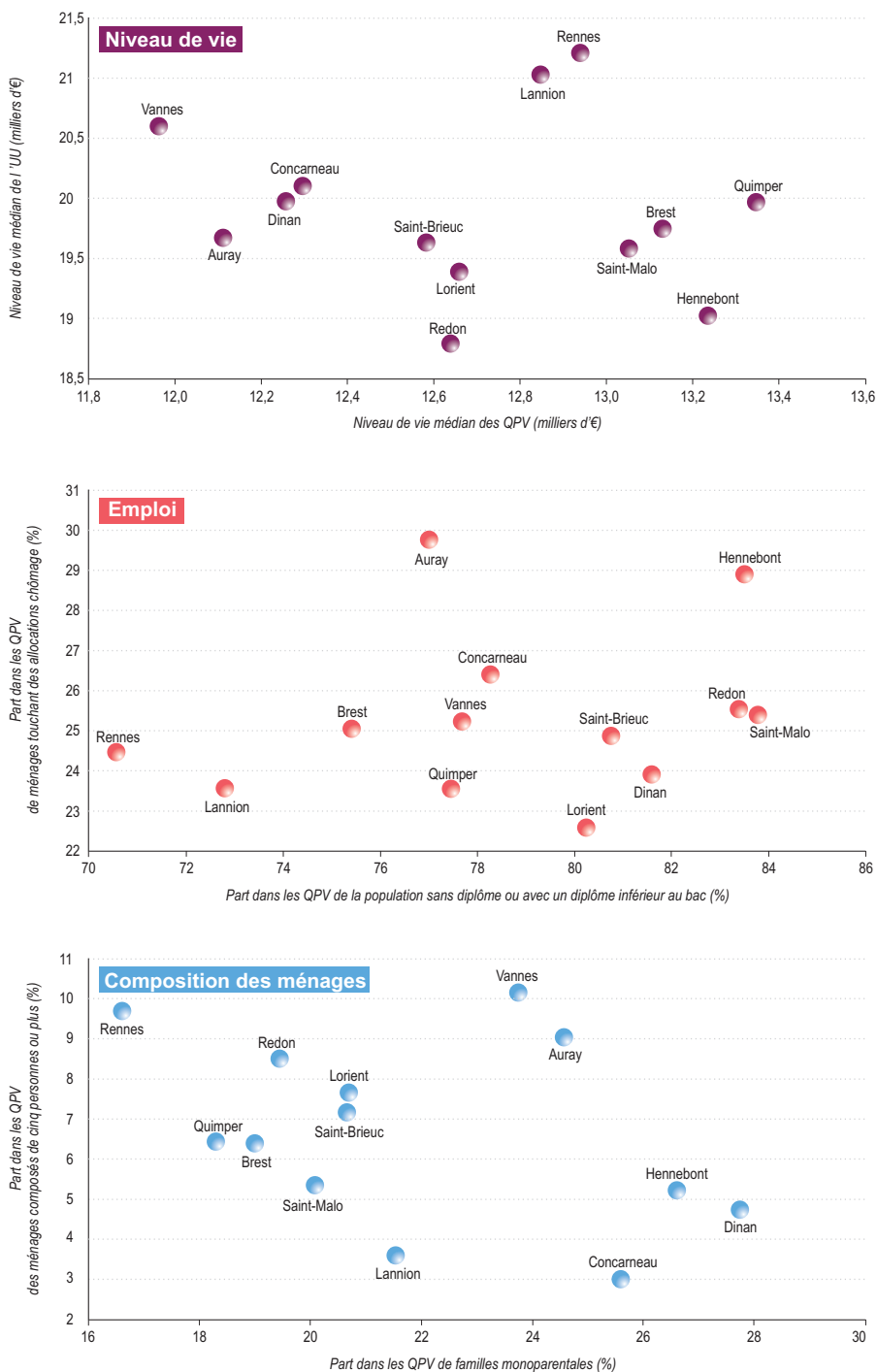
Les quartiers de la politique de la ville regroupent des populations connaissant différentes formes de précarités sur le marché du travail.

Ainsi, un peu moins de la moitié (46 %) des personnes de 15 à 64 ans y sont en emploi contre 60 % dans les unités urbaines englobantes. Le taux d'emploi dans les QPV bretons varie de moins de 38 % dans les quartiers de Pontanézen à Brest, Kervenec Nord et Polygone-Frébault à Lorient, à 57 % pour celui des Clôteaux-Champs Manceaux à Rennes.

En lien avec ces difficultés d'insertion sur le marché du travail, un quart des ménages des QPV perçoit au moins une allocation chômage, soit huit points de plus que dans l'ensemble des unités urbaines. Ce taux atteint même 30 % dans les quartiers des 3 K : Kennedy-Kergohic-Kerihouais à Hennebont, Pontanézen à Brest et Gumenen Goaner-Parco Pointer à Auray. Le quartier de Kervenec Nord à Lorient, bien qu'impacté fortement par le faible taux d'emploi, est le quartier ayant le moins de ménages percevant une allocation (18 %).

De plus, les emplois précaires (CDD, apprentissage, intérim, stages, ...) sont bien plus développés (25 % des emplois dans ces quartiers contre 17 % dans les unités urbaines englobantes). Ce taux d'emplois

Caractéristiques des QPV et de leurs UU englobantes en termes de niveau de vie, d'emploi et de composition des ménages



Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal 2012 - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA

précaires atteint 40 % dans deux QPV brestois (Queliverzan-Pontaniou et Kerangoff-Loti). À l'inverse, dans trois quartiers morbihannais (Gumenen Goaner-Parco Pointer à Auray, Centre Ville-Kerfrehour à Lanester et Kerguillette-Petit Paradis à Lorient), moins de 20 % des emplois sont précaires.

Comme au niveau national, les habitantes des QPV sont moins souvent en emploi que celles vivant dans les unités urbaines englobantes (58 % contre 42 %), et plus fréquemment en emplois précaires. La situation est

cependant là aussi très hétérogène allant d'un taux d'emploi féminin de 28 % pour Pontanézen à Brest à plus de 50 % pour Cleunay à Rennes et Gumenen Goaner-Parco Pointer à Auray.

Par ailleurs, 76 % de la population des QPV est peu diplômée (i.e. diplôme inférieur au bac) contre 53 % dans l'ensemble des unités urbaines englobantes.

Contrairement à l'ensemble de la région, la population des QPV bretons n'est pas plus diplômée qu'au niveau national. Le taux de personnes peu diplômées dépasse 85 %

## 4 Singularités territoriales de la population des quartiers de la politique de la ville

Indicateurs sociodémographiques des QPV dans les unités urbaines englobantes (en %)

Unités urbaines	Part dans l'ensemble des ménages des QPV			Part dans l'ensemble de la population des QPV		Part de la population des 15 ans ou plus des QPV sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au Bac
	des ménages constitués de 5 personnes ou plus	des familles monoparentales	des ménages percevant des allocations chômage	des moins de 15 ans	des étrangers	
Dinan	5	28	24	23	4	82
Lannion	4	22	24	18	5	73
Saint-Brieuc	7	21	25	23	12	81
Concarneau	3	26	26	25	4	78
Quimper	6	18	24	20	13	77
Brest	6	19	25	22	8	75
Saint-Malo	5	20	25	25	3	84
Redon	9	19	26	25	16	83
Rennes	10	17	24	20	16	71
Hennebont	5	27	29	26	8	84
Auray	9	25	30	25	16	77
Vannes	10	24	25	28	17	78
Lorient	8	21	23	22	11	80
<b>Ensemble</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>76</b>

Champ : quartiers de la politique de la ville en Bretagne dans les Unités Urbaines englobantes

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal 2012 et recensement de la population 2010 (estimations démographiques version septembre 2015) - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA

pour Point du jour à Saint-Brieuc mais est cependant inférieur à 70 % dans deux quartiers rennais (Les Clôteaux-Champs Manceaux et Villejean), ainsi que dans un quartier brestois (Bellevue).

En outre, 22 % des élèves des QPV sont en retard scolaire à l'entrée en 6<sup>e</sup> (contre 10 % dans les unités urbaines englobantes).

La concentration des situations de précarité dans les QPV va de pair avec la présence

importante de logements sociaux. Ces derniers y représentent en effet près de 90 % des logements contre 21 % dans les unités urbaines englobantes. ■

## Sources

Les données présentées dans cet article proviennent de l'exploitation de plusieurs sources.

La première est le **Fichier localisé social et fiscal (Filosophi)** de 2012. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales. Ces données permettent ainsi de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins.

Les **estimations démographiques** pour les quartiers de la politique de la ville proposent des indicateurs calculés à partir de données 2010 du **recensement de la population** sur la répartition par âge, par activité, par diplôme et par nationalité ainsi que la répartition des ménages et des logements.

Les données sur le logement social proviennent du **répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)** du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. Les données utilisées sont datées du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les logements du secteur social sont les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer, ainsi que les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM.

## Définitions

Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Une **unité urbaine englobante** est une unité urbaine comprenant au moins un quartier de la politique de la ville.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre d'UC est calculé ainsi : le premier adulte du ménage compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Insee Bretagne  
36, place du Colombier  
CS 94439  
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :  
Olivier Biau

Rédacteur en chef :  
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :  
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013  
© Insee 2016

## Pour en savoir plus

- « Les habitants des quartiers de la politique de la ville » / Auriane Renaud – François Sémécurbe. - Dans : *Insee Première* ; n° 1 593 (2016, mai). - 4 p.
- « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains » / Anne-Thérèse Aerts, Sandra Chirazi, Lucile Cros. - Dans : *Insee Première* ; n° 1 552 (2015, juin). - 4 p.
- « Moins de pauvreté et d'inégalités de revenus entre les ménages et les territoires » / Laurent Auzet, Alain Maillouchon. - Dans : *Insee Analyses* ; n° 20 (2015, juin) – 4 p.

